

MAIRIE
DE
V I R A
0 9 1 2 0

Tél/Fax 05 61 68 71 50

Mairie.vira@orange.fr

Vira, le 25 mai 2009

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 mai 2009 convoquée le 14 mai 2009

Présents : Christian AUTHIE, Philippe BABIN, Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Dominique JALLIER, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET

Absents : Viviane JURADO, Pierre BRICOUT

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Jean-Louis CLAUZET

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 mai 2009

Le compte rendu de la réunion du 24 avril 2009 est adopté à l'unanimité

Comptes rendus des réunions des délégués

1. SIVOM

Information sur la réunion du SIVOM du Douctouyre consacrée aux problèmes de facturation de cantine :

La commune de Dun, par une délibération de mars 2008, avait décidé d'apporter une aide de 0.75 € par repas pour tous les enfants de la commune. Dans l'incapacité de trouver une solution juridique à court terme pour verser cette aide, la commune de Dun s'était tournée vers le SIVOM. Une convention avait été signée prévoyant que cette aide transiterait par le SIVOM jusqu'à ce qu'un accord global intervienne au niveau du syndicat.

Cet accord ayant été réalisé (0.20 €/repas), la convention Dun/SIVOM est devenue caduque. Dun souhaitant poursuivre son aide complémentaire de 0.55€/repas, et n'ayant toujours pas de solution juridique pour le faire, demande au SIVOM de poursuivre la convention. Un accord a été donné pour une nouvelle convention jusqu'au 31/12/2009.

2. Communauté de Communes du Canton de Varilhes

Demande de modification de compétences :

- Complément de compétence pour le haut débit afin de résorber les zones blanches
- Ajout du diagnostic agricole dans l'aménagement rural

Délibération du conseil : 7 voix pour et 1 abstention (réticences sur la solution wimax développée sur une partie du réseau et les risques éventuels liés aux ondes électromagnétiques.

Présentation, par Messieurs Michel Berdot et Michel Falcou de l'association de défense des éoliennes, en cours de constitution.

Une association est en cours de constitution, et leurs promoteurs souhaitent que le siège soit domicilié à la mairie de Vira. Cette association a pour objet d'informer, de communiquer, d'expliquer la problématique du développement éolien et de soutenir les projets en cours.

Le conseil municipal confirme sa position de principe, favorable au développement (raisonné) de l'éolien. Plusieurs délibérations ont été prises en ce sens dans les années antérieures.

Dans ces conditions, le conseil municipal est favorable à cette domiciliation à la condition que l'association ait un véritable objectif d'information du public, hors tout esprit de polémique. L'acceptation définitive est donc subordonnée à la soumission préalable du projet de statut de l'association.

Il a été également décidé de demander à des techniciens de venir présenter au conseil municipal (septembre) les projets en cours.

Le conseil municipal organisera également, au second semestre, une présentation publique pour donner une information précise aux habitants.

Un contact sera également pris avec le maire de Tourtrol, pour expliquer le sens de notre démarche.

Vote du compte de gestion 2008

Le compte de gestion (compte de la perception), qui présente un solde de clôture de l'exercice 2008 de 20 300,96 €, identique au solde du compte administratif, est voté à l'unanimité.

Vote d'une subvention pour l'A.F.P.

Le conseil municipal avait exprimé son soutien au projet d'AFP et décidé de l'aider financièrement, si nécessaire, dans le cadre d'une subvention plafonnée à 1 000 €.

Toutefois cette subvention, hypothétique, n'avait pas été mise au budget 2009.

Monsieur Babin, président de l'AFP, dit que l'AFP souhaite une aide de 500 € pour 2009 et le conseil municipal délibère à l'unanimité pour attribuer cette subvention à prendre sur le montant des subventions diverses (virement de crédit).

Mise à disposition de la salle des fêtes

L'application des dispositions actuelles nécessite quelques évolutions et précisions.

Un accord est trouvé sur le texte joint mais Hélène Poujol, qui gère directement les conventions et contrats, fera remonter les éventuelles difficultés d'application.

Les modifications portent sur les points suivants :

- mise à disposition possible pour les entreprises et exploitations agricoles, dont le siège est sur la commune, ainsi que pour leur personnel. Le personnel de mairie sera assimilé au personnel d'une entreprise.
- Aux structures d'intérêt général après accord du conseil municipal.

Une participation de 75 € par jour (hors chauffage...) sera demandée pour les réunions professionnelles ou commerciales des entreprises et des exploitations agricoles de la commune (Délibération à l'unanimité).

Organisation de l'élection européenne du 7 juin 2009

Elections européennes 7 juin 2009

| | | |
|---------|----------------------|-------------------|
| | | |
| 8h-10h | Jean-François Spriet | Viviane Jurado |
| 10h-12h | Hélène Poujol | Igor Cabezos |
| 12h-14h | Gilles Berdot | Philippe Babin |
| 14h-16h | Jean-Louis Clauzet | Pierre Bricout |
| 16h-18h | Christian Authie | Dominique Jallier |

Rappel de la commémoration du 7 juin

A 10h30 au monument commémorant la bataille de Vira

Informations sur le P.L.U.

L'enquête d'utilité publique est programmée du 2 juin 2009 au 2 juillet 2009.

Le projet de document d'information des habitants est présenté au conseil. RAS.

Les principales remarques des services concernent :

- L'évolution démographique à mieux développer
- La zone AU0 ne doit être développée que lorsque les autres possibilités seront exploitées
- L'aménagement de la zone AU0 devra comprendre un rond point et une nouvelle route vers Calzan

Ces divers points sont en fait déjà traités dans le dossier et seront mieux développés à la suite de l'enquête.

Rencontre avec le CAUE

Une demande a été faite pour une aide sur les points suivants :

- Projet de cœur de village (petit patrimoine, embellissement, stationnement...)
- Jardin du souvenir dans le cimetière communal et/ou columbarium
- Aménagement du terrain communal en jardin
- Réflexion sur un lotissement respectueux de l'environnement et si possible bio climatique.

Il semble que nous partageons l'essentiel des vues du CAUE. Doivent nous faire une proposition d'intervention (gratuite).

Questions diverses :

Vérifier la position du SMDEA sur la possibilité d'utiliser les tranchées assainissement pour un réseau chaleur

Arbres dans la rivière : intervention demandée pour la Paychère ; Philippe demande une action pour la partie en dessous du Chemin du Tournal

Enrobé à froid : Igor demandera à la Colas une livraison de 2X 1000 Kg d'enrobé à froid pour les réparations urgentes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

| Quoi | Qui | Quand | Observations |
|--|------------|---------------|--|
| Délibération compétence CCCV | Elodie | 15 j | Exemplaires à transmettre ensuite à la com de com |
| Courrier à M Berdot : demande statuts association | JFS | Dans les 15 j | |
| Demande de présentation du projet éolien (ZDE arrêtée) | JFS | Septembre | Prendre contact avec M Marty |
| Réunion publique sur l'éolien | CM | Octobre | Après la réunion précédente |
| Document de vote du compte de gestion | Elodie | Juin | |
| Délibération subvention AFP | Elodie | Juin | Et virement de crédits |
| Mise en ligne du nouveau document salle des fêtes | JFS | Juin | Après validation Hélène sur les termes du document |
| Commémoration 7 juin : <ul style="list-style-type: none"> • Information • Drapeaux | JFS/Elodie | | Dès info reçues de Dun |
| Position SMDEA | JFS | Juin | Courrier à faire |
| Arbres dans la rivière (SIAD) | PB | De suite | |
| Enrobé à froid | Igor | Juin | 2x1T |

Fonctionnement de la salle des fêtes

Tél/Fax 05 61 68 71 50

mairie.vira@orange.fr

<http://sites.google.com/site/viraariego/Home>

Mise à jour le 25 mai 2009

Fonctionnement de la réservation:

- ✚ Toute réservation devra se faire par écrit à travers un document de réservation dont vous pouvez télécharger un exemplaire ci-dessous. Ce document est disponible en Mairie.
- ✚ Hélène Poujol, et en son absence Igor Cabezos, qui ont accepté de prendre en charge la gestion de la salle, confirmeront par écrit la disponibilité de la salle pour la date souhaitée.
- ✚ 20 jours avant la date d'utilisation, une convention pour les associations (ou un contrat pour les particuliers), devra être signé.
- ✚ Un état des lieux contradictoire sera réalisé lors de la remise et du retour des clefs.

Conditions de mise à disposition:

La salle des fêtes est réservée

1. aux habitants de Vira
2. aux organismes scolaires ou périscolaires de la vallée
3. aux associations ayant des actions culturelles, sportives ou sociales dont l'objet concerne directement les habitants de Vira
4. aux entreprises et exploitations agricoles, dont le siège social est sur la commune, pour des réunions professionnelles culturelles ou commerciales, ainsi que pour leur personnel ou associés.
5. aux structures d'intérêt général, dont le siège est situé hors de la vallée, après accord express du conseil municipal

➡ Gratuitement et sans caution:

- Pour les organismes scolaires et périscolaires
- Pour le comité des fêtes de la commune, et ceux de la vallée pour des opérations concernant la commune
- Eventuellement pour un comité des fêtes autre pour des opérations concernant la commune

➡ Pour des associations avec un objet culturel, sportif ou social, dans le cadre d'actions concernant directement la commune, ainsi que pour les structures des points 4 et 5 ci-dessus, une caution (350 €) sera généralement demandée.

➡ Gratuitement et sans caution, mais avec une participation aux frais calculée au cas par cas, pour les mêmes associations que ci-dessus dans le cas de locations multiples

➡ En ce qui concerne les particuliers, la salle sera réservée aux habitants du village et aux personnels et associés des entreprises et exploitations agricoles dont le siège social est sur la commune. La première réservation de l'année sera gratuite, ensuite il sera demandé 50 € par location. Une participation aux frais de chauffage sera demandée du 1^{er} octobre au 31 mai. Celle-ci sera de 30 € par jour (il est rappelé que la location de Week-end est au minimum de 2 jours). Une caution de 350 € sera demandée dans tous les cas. La salle ne sera pas mise à disposition dans les cas non prévus ci-dessus.

Pour les entreprises et exploitations agricoles, dont le siège social est sur la commune, pour des réunions professionnelles culturelles ou commerciales une participation de 75 € par jour sera demandée en sus des frais habituels (chauffage...).